

Bioxyde de titane

Le Canada joue un rôle considérable dans la production mondiale de titane. Il produit plus de 90 % d'un matériau d'alimentation connu sous le nom de laitier de titane servant à fabriquer un pigment de bioxyde de titane (TiO_2). Ce laitier provient de la fusion de l'ilménite dont l'extraction se fait dans une mine dans la province de Québec. La province produit également un volume considérable de pigment de bioxyde de titane. Toutefois, le pigment de bioxyde de titane est principalement exporté aux États-Unis, les CE ne représentent donc pas un marché essentiel pour ce produit.

Le Canada s'inquiète tout particulièrement de la pollution causée par les résidus acides des usines de TiO_2 qui proviennent généralement du procédé de sulfatation servant à extraire le pigment TiO_2 des scories d'ilménite. Le Canada (QIT-Fer et Titane Inc. à Sorel, Québec) est l'un des plus grands producteurs au monde de scories d'ilménite destinées au procédé de sulfatation. Ces opérations pourraient être compromises si ce procédé devait être éliminé. En 1984, la CCE a soumis une proposition d'une directive sur les procédures pour l'harmonisation des programmes qui traitent de la réduction et l'élimination possible de la pollution causée par les résidus des industries de bioxyde de titane; ce qui, entre autres choses, interdira à compter du 31 décembre 1989, l'évacuation des acides forts provenant des usines de TiO_2 et, à partir du 1^{er} juillet 1993, l'élimination des déversements d'acides faibles. Cette directive qui exigeait aussi le recyclage total des acides traités, n'a pas encore été acceptée.

La mise au point récente du procédé de Chemetics Ltd. au Canada pour le recyclage des acides faibles pourrait atténuer certaines des préoccupations canadiennes au sujet de telles propositions radicales. Cependant, il reste encore à voir si cette nouvelle technologie sera adoptée par les usines de traitement au sulfate du TiO_2 des CE.

Cadmium

Plus de 90 % de la production canadienne de cadmium est exportée dont 25 % à destination des CE. Les exportations vers les CE se chiffrent actuellement à environ 8 millions de dollars.

Depuis les années 1980, au moment où les écologistes ont commencé à en demander l'interdiction, le cadmium a donné lieu à de nombreuses directives de la part des CE. Jusqu'ici les CE se sont limitées à réglementer les problèmes de déversement et d'exposition des travailleurs aux résidus de cadmium et à restreindre strictement la commercialisation et l'utilisation des produits contenant du cadmium. On sait qu'une proposition de la CCE d'une directive sur la commercialisation et l'utilisation du cadmium aura pour effet d'interdire la plupart des produits qui contiennent du Cadmium. Tous les faits nouveaux dans ce domaine sont à surveiller, car une telle directive pourrait servir à restreindre la vente de certains produits contenant du cadmium qui ne sont pas produits dans les CE tout en autorisant la vente de quelques-uns qui ont une valeur économique appréciable pour les États membres des CE.

Mercur

Le Canada n'a pas produit de mercure depuis plusieurs années. Alors qu'il existe un nombre de directives des CE relatives au mercure en ce qui concerne la préservation de l'eau ainsi que la protection de la santé et de l'environnement en général, les préoccupations à son sujet se sont quelque peu estompées car on estime à présent qu'il est relativement bien contrôlé. Notons également que l'Espagne est le premier producteur mondial de mercure. On peut donc s'attendre que les CE ne préconisent plus d'autres limitations sur cette substance étant donné les possibilités économiques qu'elles offrent à un de leur tout nouveau membre.